PREMIÈRE PARTIE: PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP//C//T/2023-2024 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE PARACHEVEMENT DU BĂTIMENT R+2 DES CHAMBRES INDIVIDUELLES POUR LE COMPTE DE L' HOPITAL DE MUYINGA

Date de publication

: J.O..1..3..12024 : G...1..4..12024

Date d'ouverture des offres

Objet

1. La Direction de l'Hôpital de MUYINGA invite par le présent avis d'appel d'offres national ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour l'exécution des travaux de parachèvement du bâtiment R+2 des chambres individuelles pour le compte de l'Hôpital de MUYINGA

Financement du marché

2. Le marché est financé à 100% sur fonds propres de l'Hôpital de MUYINGA, exercice 2023-2024. Les sous plusieurs tranches moyennant la disponibilité des fonds et payements s'effectueront conformément au contrat consensuel qui sera établi.

Allotissement et délais

- 3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un lot unique
- 4. Tous les travaux sont à réaliser dans un délai de neuf (9) mois calendriers.

Conditions de participation

- La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
- Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'inéligibilité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

- Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de 7 heures 30min. à 12h30 et de 14h00 à 17 heures ; à l'adresse indiquée ci-dessous : Direction de l'Hôpital de MUYINGA situé sur la colline Kibogoye, Commune et Province MUYINGA, B.P79 Muyinga, Tél: +25769673239, +25761140615
- Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant le paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (200.000 BIF), qui sera versée respectivement: 100 000 BIF sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 100 000 BIF au compte № 13106-00100097755-78 ouvert dans les livres de la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) au nom de l'Hôpital de MUYINGA.
- Toute question concernant le présent dossier d'appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de l'Hôpital de MUYINGA à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres figurant au point 8 ci-dessous. Le Maître d'Ouvrage répondra par courrier ou courrier électronique à toute



demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

Visite du site des travaux.

10. Une visite guidée du site des travaux est prévue. Elle aura lieu le 29. 1.3./2024. La rencontre est fixée sur le site de l'Hôpital Muyinga à 10h 00 min.

Présentation et date-limite de dépôt des offres

- 11. Les offres devront comprendre une garantie bancaire ou de microfinance de soumission d'un montant de sept millions de Francs burundais (7.000.000 BIF).
- 12. Les offres devront être déposées à la Direction de l'hôpital de MUYINGA au plus tard le/...../2024 à 9 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Séance d'ouverture des offres

- 13. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Hôpital de MUYINGA, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui le souhaitent, le 2./4./2024 à partir de 9 heures 30 minutes.
- 14. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Un procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la souscommission d'ouverture.

Validité des offres

15. Les offres demeureront valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la datelimite d'ouverture des offres.

Critères de qualification

16. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans les DPAO et à la Section II du présent dossier d'appel d'offres.

Fait à Muyinga, le 18./3.. /2024.

Le Directeur de l'Hôpital MUYINGA et Personne Responsable des Marchés Publics

Dr HABONIMANA Jean Bosco

